



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Esseiva Catherine

2022-CE-15

Un espace de communication et d'échanges avec des professionnels pour une meilleure compréhension et acceptation des mesures liées au covid ?

I. Question

Les mesures et les campagnes relatives à la pandémie ne sont toujours pas concluantes et par conséquent continuent à perturber la vie, l'économie, les finances et le système de santé de notre canton, notamment.

- > Pourquoi les campagnes ne sont toujours pas concluantes ?
- > Sur quelles bases effectives, les processus et les mesures ont-ils été mis en place ?
- > Sur quelles bases détaillées sont-ils adaptés ?
- > Rapports – Analyses – Conclusion des rapports – Corrections des processus ?

Mes questions sont tout à fait générales mais les réponses concrètes et la mise en place d'environnements adéquats peuvent certainement aider le public à une meilleure compréhension et, par conséquent, à une meilleure acceptation, au sens spécifique, de la vaccination et, au sens large, de cette période. → Et c'est tout l'intérêt de cette action.

Lier et coordonner les inconnus avec des professionnels et au sein du public, pour une meilleure compréhension et, par conséquent, pour un intérêt général commun. Dans quelle mesure est-il possible en tant que public d'accéder de manière sensée à ces processus pour pouvoir également les comprendre et les partager à « notre niveau » et avec les professionnels notamment ? Au sens des bases effectives, quels sont effectivement les professionnels en marche de ces analyses ?

1. Pourquoi ne pouvons-nous pas imaginer rassembler et échanger nos discussions, nos connaissances, nos besoins face à la compréhension, pour un objectif au final commun → la réussite d'une économie au sens large.
2. Ne serait-il pas possible de mettre en place de manière opérationnelle et structurée un échange de communication et de connaissances au sein d'un espace commun ? En présentiel de professionnels et de publics – pour une meilleure compréhension au sens large et, par conséquent, une meilleure acceptation de la vaccination notamment et bénéficier ainsi des avantages indiscutables de l'échange au sens large. Pour les jeunes, comme pour les moins jeunes la compréhension passe dans le dialogue, l'interaction, la vision, l'attractivité, la convivialité. Une communication et un dialogue ouvert à long terme est une forme de thérapie... Une meilleure compréhension ne peut qu'apporter un bien-être général au sein du public et, par conséquent, dans notre économie. N'est-ce pas l'échange qui permet l'évolution et le développement de chacun, respectivement pour des intérêts communs...

3. Ne serait-il pas opportun de mettre en place pour cette année 2022, « un fil covid » qui nous lie, un espace d'échanges, un endroit où la communication est commune et accessible au public, pour détendre les atmosphères et ainsi se rapprocher des objectifs souhaités ?
 - > Pour une meilleure compréhension du contexte.
 - > Pour éviter les controverses et polémiques grandissantes.
 - > Pour un objectif de solutions élargies autour des mesures de « la covid ».
 - > Pour communiquer le rôle de l'état et le rôle de notre système de santé.
 - > Pour poursuivre ensemble cette nouvelle expérience.
 - > Pour « mieux se préparer » de tout autre suite pandémie
4. Les contraintes financières liées, objectivement analysées et comparées ne seraient-elles pas bénéfiques à long terme ? Ce qui coûte actuellement et ce qui coûtera encore à moyen terme n'est-il pas suffisant pour élargir les réflexions et mettre en place des actions concrètes sur le terrain ; l'investissement complémentaire d'aujourd'hui pour la pérennité de demain...

13 janvier 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de la dépositaire de la présente question concernant la nécessité de faire comprendre au public le sens des mesures prises dans le cadre de la pandémie de coronavirus.

Il répond, dans un premier temps, aux questions introductives comme suit :

- > *Pourquoi les campagnes ne sont toujours pas concluantes ?*
- > *Sur quelles bases effectives, les processus et les mesures ont-ils été mis en place ?*
- > *Sur quelles bases détaillées sont-ils adaptés ?*

Le Conseil d'Etat n'est pas certain de saisir précisément quelles sont les campagnes jugées pas concluantes par la dépositaire de la présente question.

Dès le début de la pandémie, tant les autorités fédérales que cantonales ont travaillé à la mise en place d'un cadre de mesures cohérentes et proportionnées afin de limiter les conséquences du virus sur le système hospitalier, l'économie ainsi que sur la vie sociale et culturelle.

A cette fin, en période de situation extraordinaire et particulière au sens de la loi sur les épidémies, les autorités fédérales ont bénéficié des conseils de la Task Force scientifique fédérale. Sur la base de ses expertises et du résultat des consultations des cantons, le Conseil Fédéral a pris les décisions qui semblaient adéquates à un moment donné de la crise sanitaire pour limiter les conséquences de la pandémie. Selon la situation dans les cantons, ceux-ci ont parfois complété les mesures fédérales par des mesures prises au niveau cantonal.

Les mesures populationnelles, à savoir les mesures visant à déterminer un comportement par le biais de recommandations, d'obligations ou d'interdiction, sont analysées régulièrement à la lumière de la situation épidémiologique et hospitalière. Elles sont adaptées aussi souvent que nécessaire afin de rester proportionnées et respectueuses de l'état de droit.

La mise en place de mesures sur le plan fédéral a été accompagné par des campagnes d'information et de communication, dont les éléments ont pu être repris par les cantons et adaptés. Au niveau cantonal également, les mesures prises ont fait l'objet d'informations et de communications aux publics-cibles concernés ou au grand public.

Dans un deuxième temps, sur la thématique de la communication autour des différents aspects de la crise du coronavirus, le Conseil d'Etat joint les trois questions ci-dessous et y répond comme suit :

1. *Pourquoi ne pouvons-nous pas imaginer rassembler et échanger nos discussions, nos connaissances, nos besoins face à la compréhension, pour un objectif au final commun → la réussite d'une économie au sens large.*
2. *Ne serait-il pas possible de mettre en place de manière opérationnelle et structurée un échange de communication et de connaissances au sein d'un espace commun ? En présentiel de professionnels et de publics – pour une meilleure compréhension au sens large et, par conséquent, une meilleure acceptation de la vaccination notamment et bénéficier ainsi des avantages indiscutables de l'échange au sens large. Pour les jeunes, comme pour les moins jeunes la compréhension passe dans le dialogue, l'interaction, la vision, l'attractivité, la convivialité. Une communication et un dialogue ouvert à long terme est une forme de thérapie... Une meilleure compréhension ne peut qu'apporter un bien être général au sein du public et, par conséquent, dans notre économie. N'est-ce pas l'échange qui permet l'évolution et le développement de chacun, respectivement pour des intérêts communs...*
3. *Ne serait-il pas opportun de mettre en place pour cette année 2022, « un fil covid » qui nous lie, un espace d'échanges, un endroit où la communication est commune et accessible au public, pour détendre les atmosphères et ainsi se rapprocher des objectifs souhaités ?*
 - > *Pour une meilleure compréhension du contexte.*
 - > *Pour éviter les controverses et polémiques grandissantes.*
 - > *Pour un objectif de solutions élargies autour des mesures de « la covid ».*
 - > *Pour communiquer le rôle de l'état et le rôle de notre système de santé.*
 - > *Pour poursuivre ensemble cette nouvelle expérience.*
 - > *Pour « mieux se préparer » de tout autre suite pandémie*

Considérant les moyens de communications existants au niveau fédéral ou cantonal, notamment les sites internet d'informations, les permanences téléphoniques, les adresses e-mails, les formulaires de contact ainsi que l'ensemble du matériel d'information et de communication développé tant par la Confédération que le canton, le Conseil d'Etat juge la structure actuelle suffisante. A titre d'exemple, la hotline coronavirus du canton de Fribourg a reçu, entre début janvier 2022 et mi-juin 2022, quelques 30 000 appels. Le personnel de la hotline coronavirus du canton de Fribourg est formé à répondre à diverses questions sur la pandémie et sa gestion, en particulier sur l'application des mesures populationnelles, notamment d'isolements et de quarantaines. Ce moyen d'information a été très utilisé tout au long de la crise.

Que ce soit sur les mesures populationnelles et leurs différentes adaptations ou sur la vaccination, le Conseil d'Etat a veillé à garantir un accès simple aux sources d'informations. La Direction de la santé et des affaires sociales et la Task Force sanitaire cantonale ont travaillé dans le but de créer un système d'informations efficace, notamment par le biais de campagnes d'information ad hoc utilisant divers outils de communication, notamment des conférences ou communiqués de presse,

des annonces dans les médias, des capsules vidéo, des campagnes d'affichage, les sites internet et les réseaux sociaux. Les informations données sur place dans les centres de vaccination, via les équipes mobiles et la hotline et les informations communiquées à des publics-cibles particuliers complètent le dispositif de communication général.

Dans ce cadre, la Semaine de vaccination occupe une place particulière. Lancée par la Confédération, cette semaine avait pour objectif de réaliser une action large sur l'ensemble du pays à un moment où l'intérêt pour la vaccination fléchissait de manière importante. La Confédération a ainsi mis à disposition des montants afin que les cantons réalisent des mesures spéciales sur leur territoire entre le 8 et le 14 novembre 2021. En matière de communication et de sensibilisation, les mesures suivantes ont été réalisées par le canton de Fribourg :

- > communiqué de presse ;
- > pour la première journée, présence annoncée du Médecin cantonal adjoint et de la Pharmacienne cantonale au centre cantonal de vaccination de Granges-Paccot, à disposition des personnes dans une approche de dialogue, d'information et de conseil ;
- > partenariat avec Radio Fribourg et Frapp : diffusion d'inserts audios avec des intervenant-e-s experts ainsi que d'un spot informant sur la vaccination mobile, présence sur le site Internet de Frapp ainsi que son application avec une bannière et publication d'un article dédié à la vaccination ;
- > diffusion d'informations sur les actions entreprises durant la semaine, via les canaux traditionnels, les réseaux sociaux et en collaboration avec les partenaires sociaux (milieu associatif et autres multiplicateurs) ;
- > action commune des cantons romands par la publication d'une foire aux questions sur deux pages pleines dans les journaux locaux ;
- > création d'une page Internet dédiée à cette semaine sur le site de l'Etat de Fribourg, concours sous forme de quiz et intensification de la communication sur les réseaux sociaux.
- > Concernant la proposition d'espace commun de communication autour de la vaccination, l'idée a été discutée lors de différentes séances du groupe de travail Communication mais n'a pas été retenue.

La communication autour du coronavirus doit être à la fois générale et s'adresser à des publics cibles particuliers aux besoins différents. Au vu de la complexité des différents sujets communiqués (mesures de protection, restrictions, recommandations de vaccination, etc.), la communication doit constamment être adaptée au contexte du moment afin d'être au plus proche des préoccupations. Les effets, l'accessibilité et la bonne compréhension d'une communication ne peuvent être maximisés que si celle-ci est individualisée, le vocabulaire et les moyens de communication étant différents selon le public visé. Par exemple pour la vaccination, une communication différenciée et adaptée a été menée auprès, notamment, des partenaires du réseau sanitaire, des personnes vulnérables, des personnes précarisées ou allophones.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat considère qu'un espace commun de discussion autour du coronavirus n'est pas une solution adaptée de communication, faute de permettre la proximité nécessaire à une information personnalisée, adaptée et complète.

4. *Les contraintes financières liées, objectivement analysées et comparées ne seraient-elles pas bénéfiques à long terme ? Ce qui coûte actuellement et ce qui coûtera encore à moyen terme n'est-il pas suffisant pour élargir les réflexions et mettre en place des actions concrètes sur le terrain ; l'investissement complémentaire d'aujourd'hui pour la pérennité de demain...*

Concernant la suite à donner aux investissements faits dans le cadre de la gestion de la pandémie, le Conseil d'Etat et les différents services concernés, travaillent conjointement afin d'analyser les besoins et modifier les processus en fonction.

Ainsi, le Conseil d'Etat a suivi attentivement l'évolution de la situation épidémiologique et les préoccupations de la population afin d'organiser la gestion de la crise au niveau cantonal de manière efficace et économique. Les structures existantes sont maintenues aussi longtemps qu'elles sont nécessaires et améliorées en continu autant que possible afin de pouvoir monter en puissance rapidement et réagir à une éventuelle prochaine vague pandémique.

28 juin 2022